

Pendant la messe, ils ne fléchissaient qu'un genou, à l'élévation de l'hostie; Théodore les en reprit comme d'un respect trop mesuré pour le plus auguste de nos sacremens. Mais, ayant cru trouver des esprits indociles, il porta ses plaintes à la Sorbonne. Cette faculté, ravie d'étendre sa domination sur des personnes qu'elle ne savait pas, sans doute, être peu disposées à la recevoir, épousa les sentimens du délateur élevé dans son sein. Aussitôt les docteurs se rassemblèrent; on minuta un décret; chacun, brûlant de signaler son zèle pour la sainte Eucharistie, voulut y placer son mot, et voici en quels termes il fut conçu : « *In choro non flectere utrumque genu usque ad terram, sed vel altero genu vel utroque super sellam inniti in elevatione Sacro-Sancti corporis et sanguinis Christi, error est intolerabilis, neque ullâ consuetudine possunt excusare qui hoc faciunt. Prohibitio verò quâ prohibetur hermi utraque genuflexio est arrogans, impia, schismatica et scandalosa, hæreticis favens (1).* » A la première nouvelle de l'anathème, les chanoines de Lyon furent également surpris de la hardiesse de leur doyen et de la mesure de la faculté de Paris. Jaloux d'ailleurs de leurs usages et sûrs du respect qu'ils avaient pour un sacrement auguste que les hérétiques attaquaient ouvertement dans ces temps malheureux, ils s'adressèrent à la cour et se plaignirent amèrement du décret de la Sorbonne, comme d'un attentat qui ruinait leurs privilèges et contredisait leurs usages. Le roi, peu au fait d'une dispute de docteurs, renvoya l'affaire à la décision des cardinaux de Tournon et de Lorraine, les deux lumières du clergé de France, qui se trouvaient sur le lieu de la dispute; ces deux grands hommes, qu'on ne peut pas soupçonner de manquer de zèle pour la religion, puisqu'ils étaient les fléaux de l'hérésie naissante, examinèrent sérieusement l'affaire. L'incompétence des juges, la cérémonie d'élever l'hostie, qui était

(1) Ce mauvais latin signifie : « Au chœur, ne pas fléchir les deux genoux jusqu'à terre, mais s'appuyer d'un genou ou des deux genoux, sur son siège, pendant l'élévation du corps et du sang de Jésus-Christ, c'est une erreur intolérable, que nulle coutume ne saurait justifier. L'ordre qui défend de fléchir les deux genoux est un ordre arrogant, impie, schismatique, scandaleux, et qui favorise l'hérésie. »